



SAINT-MARTIN DE BOSCHERVILLE

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME  
ARRONDISSEMENT DE ROUEN  
CANTON DE BARENTIN

## REUNION DU CONSEIL EXTRAORDINAIRE

(Exécution de l'article L 121 du Code des Communes)

A la demande de M. Le Préfet, un conseil extraordinaire aura lieu :

**Le lundi 6 janvier 2020 à 20h45**

### ORDRE DU JOUR

#### I. DÉLIBÉRATIONS

- Détermination du nombre d'adjoints
- Elections des adjoints

Le Maire,  
Hubert SAINT

